

# Compostage: l'hôpital passe à la vitesse supérieure

Après l'instauration du tri sélectif en 2014 puis l'expérimentation du compostage début 2017, l'hôpital de Marennes vient de s'équiper de quatre composteurs collectifs. Ceux-ci sont mis à disposition par la Régie des Déchets qui souhaite ainsi accompagner l'établissement dans sa stratégie de valorisation des déchets organiques.



Installation d'un composteur collectif par Pascale et Rodolphe.

Grâce à un premier composteur de 345 litres installé au mois de mars, puis un deuxième de 300 litres en avril, l'hôpital a composté en à peine quatre mois plus de 200 kg de restes alimentaires. Avec l'acquisition récente de quatre composteurs collectifs de 1 000 litres chacun, il entend recycler 1,5 tonnes d'ici à la fin 2017, puis 5 tonnes en 2018.

## « Vers un établissement éco-responsable »

À terme, l'hôpital - qui compte 230 lits - souhaite même créer un « pavillon de compostage » qui lui permettrait de recycler la totalité des 15 tonnes de déchets organiques qu'il estime produire par an.

Les restes alimentaires font l'objet d'un tri en retour de service et sont mis au compost. Les restes de cuisine, comme les épluchures, sont également récupérés, tout comme les déchets verts issus des travaux d'entretien.

## Sensibilisation du personnel

C'est Pascale Fouché, adjointe administrative et Rodolphe Martin, membre des services techniques de l'hôpital, qui portent le projet « Vers un établissement éco-responsable », en lien avec leur Direction. Rodolphe a suivi une formation de « guide composteur » puis de « maître composteur ». Les personnels de l'hôpital ont été formés au tri, et suivront prochainement une formation sur le compostage.

## Lutter contre le gaspillage alimentaire

Ils seront également formés à la réduction du gaspillage alimentaire. Car l'objectif est double : au-delà de la valorisation des déchets organiques, il s'agit d'en produire moins.

Véritable structure pilote, l'hôpital est accompagné dans cette démarche par la Régie des Déchets qui souhaite élargir cette expérience à d'autres établissements collectifs, dans le cadre de son programme de prévention et de gestion des déchets organiques.



## Plus de 400 composteurs distribués

Depuis le mois de mai, la Régie des Déchets a distribué plus de 400 composteurs aux foyers du territoire et sensibilisé près de 700 personnes au compostage.

La distribution se fait à l'occasion de réunions d'informations organisées dans différentes communes du territoire, au cours desquelles la chargée de mission « valorisation des déchets organiques » de la Régie des Déchets propose méthodes et conseils pour un compostage réussi. Après avoir signé la « Charte d'engagement du compostage domestique », les personnes repartent avec leur composteur, un « bio-seau » et le Guide du compostage. L'achat du composteur pour 15 € est ensuite imputé sur la prochaine facture de collecte des ordures ménagères. La différence avec le prix réel du composteur dont le prix s'élève à 37,80 €, est prise en charge par la Régie des Déchets.



Signature de la charte du compostage.

**réservez votre composteur**

Régie des Déchets  
10, rue du Maréchal Foch  
17320 Marennes  
compostage@bassin-de-marennes.com

**0 805 707 887** Service & appel gratuits